

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 053 015

②① N° d'enregistrement national : **17 70041**

⑤① Int Cl⁸ : **B 62 B 7/08 (2017.01)**

①② **DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE**

A3

②② Date de dépôt : 11.01.17.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 29.12.17 Bulletin 17/52.

⑤⑥ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *BAMBISOL* — FR.

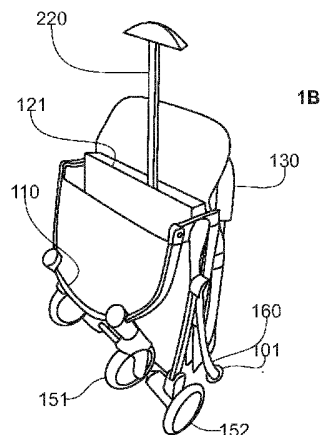
⑦② Inventeur(s) : MARLIEN RENE.

⑦③ Titulaire(s) : *BAMBISOL*.

⑦④ Mandataire(s) : *IPSIDE*.

⑤④ **POUSSETTE PLIANTE TRANSPORTABLE.**

⑤⑦ L'invention concerne une poussette, comprenant un cadre supportant au moins une roue avant et une base supportant au moins une roue arrière, ladite poussette comportant au moins trois roues, un siège dont l'assise est articulée par rapport au cadre, ladite poussette étant pliante par rapprochement des roues avant et des roues arrière et pivotement de l'assise du siège caractérisée en ce qu'elle comprend une poignée télescopique logée sous l'assise du siège.



FR 3 053 015 - A3



L'invention concerne une poussette pliante transportable. L'invention concerne plus particulièrement, mais non exclusivement, une poussette pliante destinée au voyage en avion ou en train, dont les dimensions, une fois pliée, permettent le transport en bagage cabine dans la plupart des compagnies aériennes et d'autre part facile à rouler en configuration pliée.

La figure 1 relative à l'art antérieur représente une telle poussette, figure 1A en conditions d'utilisation et figure 1B en conditions pliées. Ladite poussette comprend un cadre (110) sur lequel sont accrochés notamment le siège (120) et l'arceau (130) de sécurité par des articulation. Ledit cadre supporte les deux roues avant (151) de la poussette. Une base arrière (140) est liée par une articulation audit cadre (110) et supporte les deux roues arrières (152). Deux montants (160) de rigidification sont liés de chaque côtés de la poussette au cadre et à la base arrière. Le cadre comprend deux noeuds ou articulations de pliage, le premier situé à la liaison entre la base arrière et le cadre, le deuxième à la liaison entre le montant (160) et le cadre. Le pliage s'effectue rapprochant les roues avant des roues arrières autour de l'articulation définie par le premier noeud, puis en rabattant la partie supérieur du cadre sur la base autour du deuxième noeuds. Au cours du pliage, l'assise du siège (120) pivote par rapport au cadre de même que l'arceau de sécurité, de sorte qu'après pliage, la base arrière, les deux parties pliées du cadre, l'assise du siège et l'arceau de sécurité sont sensiblement parallèles les uns aux autres. Dans cette configuration, les deux roues arrières de la poussette touchent le sol, mais pas les roues avant. Deux roulettes supplémentaires (101) situées aux extrémités inférieures des montants latéraux (160) permettent en configuration pliée de faire reposer la poussette sur 4 roulettes et de la manipuler comme une valise sans en supporter le poids.

Cette poussette de l'art antérieur donne satisfaction; toutefois la manoeuvre de la poussette lors du roulage en configuration pliée, n'est pas très confortable, d'une part du fait de l'absence de poignée de manoeuvre dans cette configuration, d'autre part, du fait des faibles dimensions de la poussette dans cette configuration, compatibles avec les dimensions autorisées des bagages cabine, ce qui rend délicate l'utilisation d'un élément structurel de la poussette elle-même à cette fin, trop basse en position pliée, particulièrement si l'utilisateur est de grande taille.

L'invention vise à résoudre les inconvénients de l'art antérieur et concerne à cette fin une poussette, comprenant un cadre supportant au moins une roue avant et une base supportant au moins une roue arrière, ladite poussette comportant au moins trois roues, un siège dont l'assise est articulée par rapport au cadre, ladite poussette étant pliante par rapprochement des roues avant et des roues arrières et pivotement de l'assise du siège et comprenant une poignée télescopique logée sous l'assise du siège. Ainsi en configuration pliée ladite poignée permet de manoeuvrer la poussette selon une hauteur de poignée réglable, adaptable à la taille de l'utilisateur, ladite poignée étant totalement invisible en conditions d'utilisation dépliée de la poussette.

L'invention est avantageusement mise en oeuvre selon les modes de réalisation et les variantes exposés ci-après, lesquels sont à considérer individuellement ou selon toute combinaison techniquement opérante.

Avantageusement, la poussette objet de l'invention comprend un support pour des roulettes supplémentaires, apte à supporter lesdites roulettes au sol en configuration pliée de la poussette. Ainsi, la poussette est apte à être déplacée en manoeuvrée en configuration pliée comme un bagage à quatre roulettes.

Avantageusement, le cadre est pliable selon 2 noeuds d'articulation de sorte que la plus grande dimension de la poussette pliée est sensiblement égale à la somme de la longueur de l'assise du siège et du diamètre des roues arrières. Ainsi, la poussette objet de l'invention est compatible, en configuration pliée, avec les dimensions des bagages cabine autorisés par les compagnies aériennes.

L'invention est exposée ci-après selon ses modes de réalisation préférés, nullement limitatifs, et en référence aux figures 1 à <é, dans lesquelles :

- la figure 1 relative à l'art antérieur représente un exemple de poussette pliante selon des vues en perspective, figure 1A en configuration d'utilisation, figure 1B en configuration pliée ;
- la figure 2 montre selon une vue en perspective, un exemple de réalisation de l'invention appliqué à la poussette de la figure 1.

Figure 2, selon un exemple de réalisation la poussette objet de l'invention comprend une poignée télescopique (210) logée dans l'assise (121) du siège de la poussette. Ladite assise étant articulée, celle-ci se trouve en position verticale lors

3

du pliage de la poussette et correspond à la plus grande longueur disponible dès lors que la poussette est pliée.

5

REVENDICATIONS

1. Poussette, comprenant un cadre supportant au moins une roue avant et une base supportant au moins une roue arrière, ladite poussette
5 comportant au moins trois roues, un siège dont l'assise est articulée par rapport au cadre, ladite poussette étant pliante par rapprochement des roues avant et des roues arrières et pivotement de l'assise du siège caractérisée en ce qu'elle comprend une poignée télescopique logée sous l'assise du siège.
- 10 2. Poussette, selon la revendication 1, comprenant un support pour des roulettes supplémentaires, et apte à supporter lesdites roulettes au sol en configuration pliée de la poussette.
- 15 3. Poussette selon la revendication 1, dans laquelle le cadre est pliable selon 2 noeuds d'articulation de sorte que la plus grande dimension de la poussette pliée soit sensiblement égale à la somme de la longueur de l'assise du siège et du diamètre des roues arrières.

1/1

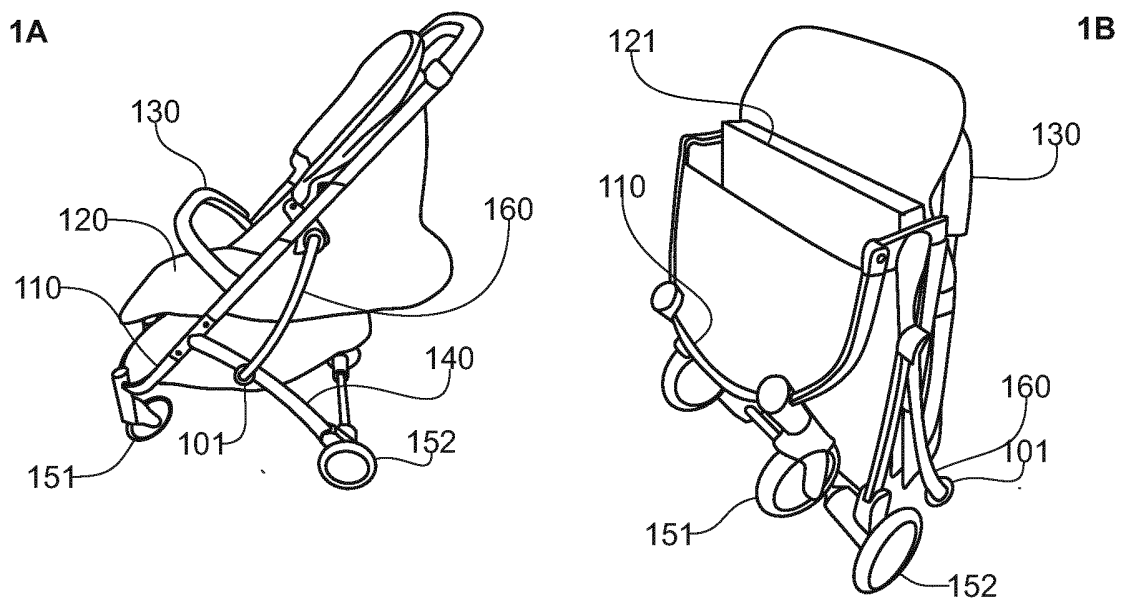


Fig. 1
(art antérieur)

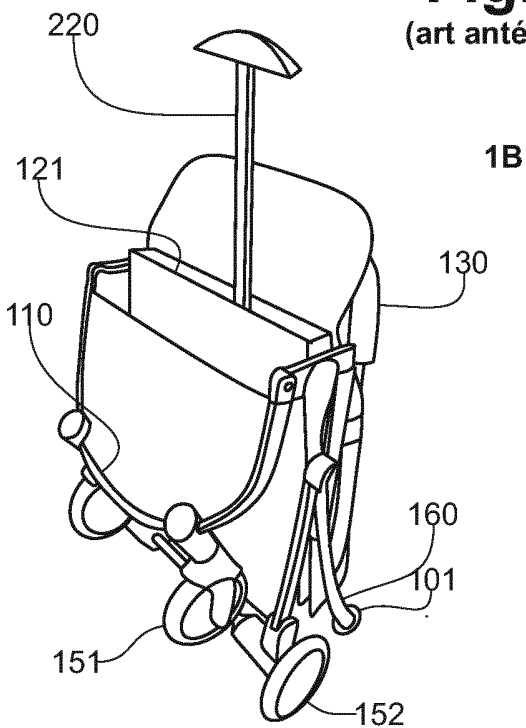


Fig. 2